



CONDITIONS GENERALES DE VENTE BOUTIQUE EN LIGNE WIKAI

<https://shop.wika.fr>

La société WIKAI Alexander Wiegand SE & Co. KG dont le siège social est situé à Alexander-Wiegand-Straße 30 - 63911 Klingenberg – Allemagne - Tél.: +49 9372 132-0 - E-mail: info@wika.de. Le numéro de TVA Intracommunautaire est le DE131878642.

ci-après le « Fournisseur ».

ARTICLE 1 – OBJET ET CHAMP D'APPLICATION

Les présentes conditions générales de vente (CGV) régissent exclusivement et intégralement les relations contractuelles entre la société WIKAI Alexander Wiegand SE & Co KG et l'acheteur (ci-après le « Client ») dans le cadre de la vente en ligne des Produits proposés par Fournisseur sur le site : <https://shop.wika.fr>. Elles constituent, conformément aux dispositions de l'article L. 441-6 du Code de commerce, le socle unique de la relation commerciale entre les Parties et s'appliquent, sans restrictions ni réserves à toutes les ventes de Produit(s) conclues entre le Fournisseur et le Client. Les CGV sont mises à la disposition des Clients sur le Site du Fournisseur où elles sont directement consultables et prévalent, le cas échéant, sur toute autre version et/ou tout autre document contradictoire, notamment ceux applicables aux autres moyens et circuits de distribution et de commercialisation des Produits, et/ou conditions générales d'achat du Client, sauf conditions particulières ou catégorielles consenties par écrit par le Fournisseur. Les CGV pourront faire l'objet de modifications ultérieures par le Fournisseur. A ce titre, il est précisé que la version applicable à une Commande sera toujours celle acceptée par Client lors de la Commande en cause. Les modifications des Conditions Générales de Vente ne pourront, par conséquent, pas s'appliquer aux transactions conclues antérieurement. La nullité d'une clause contractuelle n'entraîne pas la nullité des conditions générales de vente, ne pourra remettre en cause la validité des présentes et n'exonérera pas le Client de leur exécution. Le fait que le Fournisseur ne se prévale pas à un moment donné d'une quelconque condition des présentes CGV ne peut être interprété comme valant renonciation à se prévaloir ultérieurement de l'une quelconque desdites conditions. Les CGV sont valables pour une durée indéterminée. Toute Commande de Produit(s) implique, de la part du Client, l'acceptation des présentes CGV formalisée par une case à cocher à la validation de Commande par le Client.

ARTICLE 2 – INFORMATIONS SUR LES PRODUITS

Les renseignements techniques et tarifaires figurant sur site <https://shop.wika.fr> sont donnés à titre indicatif et sont révisables à tout moment. Le Fournisseur est en droit d'y apporter toutes modifications qui lui paraîtront utiles. Les caractéristiques principales des Produits et notamment les spécifications, illustrations et indications de dimensions ou de plages de mesure, sont présentées au sein de la fiche technique consultable en ligne. Les éventuelles photographies et graphismes présentés sur tout support ne sont pas contractuels et ne sauraient engager la responsabilité du Fournisseur. **Le Client est tenu de prendre connaissance de la documentation technique et commerciale afférente aux Produits avant toute passation de Commande. Il devra, notamment vérifier, qu'il(s) respecte(nt) l'ensemble des prérequis, notamment techniques et/ou connectiques, permettant l'utilisation des Produits, étant précisé que le Fournisseur n'est pas responsable de l'inadéquation du Produit aux besoins du Client ; ce dernier étant présumé et réputé avoir procédé aux vérifications nécessaires avant toute Commande.**

ARTICLE 3 – COMMANDES

3.1. Passation de Commande

Pour passer commande, le Client, après avoir rempli son panier virtuel en indiquant les produits sélectionnés et les quantités souhaitées, clique ensuite sur le bouton « Commander » et fournit les informations relatives à la livraison et au mode de paiement.

Avant de cliquer sur le bouton « Confirmer la commande », le Client a la possibilité de vérifier le détail de sa commande et son prix total et de revenir aux pages précédentes pour corriger d'éventuelles erreurs ou éventuellement modifier sa commande. Puis après passation de Commande, un courrier électronique accusant réception de la Commande et de son paiement est envoyé par le Fournisseur. Le Fournisseur, après avoir vérifié la Commande, envoie un courrier électronique de confirmation de la Commande dans les meilleurs délais.

Les informations contractuelles sont présentées en langue française,

Les offres de Produits sont valables dans la limite des stocks disponibles. L'information sur la disponibilité des produits est disponible sur chaque article en ligne. En cas d'indisponibilité du produit commandé, le Fournisseur procède au remboursement des sommes versées dans un délai de TRENTE (30) jours. En



dehors du remboursement du prix du produit indisponible, le Fournisseur n'est tenu à aucune indemnité d'annulation et ne pourra être tenu responsable d'une éventuelle rupture de stock qui entraîne un retard dans la livraison de la commande.

A titre de convention de preuve, les données enregistrées dans le système informatique du Fournisseur constituent la preuve de l'ensemble des transactions conclues entre le Fournisseur et le Client.

3.2 Modification de la commande

Toute modification de commande par le Client après confirmation de sa commande est soumise à l'acceptation du Vendeur.

Après confirmation de la commande, le Fournisseur se réserve le droit d'apporter à tout moment toutes modifications qu'il juge utile à ses produits et de modifier sans avis préalable les modèles définis dans ses prospectus ou catalogues.

3.3 Refus de Commande

Le Fournisseur se réserve le droit d'annuler ou de refuser toute Commande d'un Client avec lequel il existerait un litige relatif au paiement d'une Commande antérieure ou pour tout autre motif légitime, sans que le Client puisse prétendre à une quelconque indemnité.

ARTICLE 4 – TARIFS

Les Produits sont fournis aux tarifs en vigueur au jour de la Commande. Les prix sont exprimés en euros, hors taxes, départ entrepôt et emballage compris (EXW). Ces tarifs sont fermes et non révisables pendant leur période de validité, le Fournisseur se réservant le droit, hors cette période de validité, de modifier les prix à tout moment. Les prix ne comprennent pas les frais de traitement, d'expédition, de transport et de livraison. Si une ou plusieurs taxes ou contributions, notamment environnementales, venaient à être créées ou modifiées, en hausse comme en baisse, ce changement pourra être imputé sur le prix de vente des Produits. Sauf stipulation contraire, les prix sont présentés hors taxes.

ARTICLE 5 – CONDITIONS DE PAIEMENT

5.1. Paiement

Le montant total dû par le Client est indiqué sur la page de confirmation de Commande. Le prix de vente du produit, payable exclusivement en Euro, est celui en vigueur au jour de la Commande. Le prix est exigible en totalité après confirmation de la Commande.

5.2 Sécurisation des paiements

En validant la commande sur le Site, le Client est mis en relation avec l'organisme bancaire. La transmission des coordonnées bancaires est totalement sécurisée et assurée directement par la banque PAYONE. La Société n'a jamais accès aux coordonnées bancaires qui sont saisis en ligne par le Client sur le site de la banque PAYONE. PAYONE est une entreprise du groupe Sparkassen-Finanzgruppe. PAYONE GmbH - Fraunhoferstraße 2-4 | 24118 Kiel.

Le Client peut choisir parmi les deux modes de paiement suivants :

Carte de crédit : Le débit de la carte de crédit (Visa, Maestro ou MasterCard) se fera après l'envoi du Produit, et au plus tard 7 jours après la Commande.

PayPal : Le paiement par Paypal se fera suite à la Commande. Le compte PayPal sera débité directement après la confirmation de la transaction.

5.3. Rabais, remises et ristournes

Aucune réduction de prix quantitative ou qualitative n'est prévue dans le cadre de la vente des Produits.

En cas de promotion par les prix, le Fournisseur professionnel s'engage à appliquer le prix promotionnel à toute Commande passée durant la période de la publicité faite pour la promotion.

5.4. Retard de paiement et indemnités

En cas de paiement échelonné ou en cas de paiement du solde à la livraison, tout montant toutes taxes comprises (TTC) non réglé à l'échéance de la Commande donnera lieu au paiement par le Client au Fournisseur de pénalités de retard. Le taux applicable est fixé à trois (3) fois le taux d'intérêt légal (ci-après le « Taux d'Intérêt »). Les pénalités auront pour assiette les sommes restant dues par le Client au Fournisseur figurant sur la facture (ci-après le « Solde ») et calculées comme suit : Pénalités de retard = (Taux d'Intérêt x le Solde) x (nombre de jours de retard / 365). Ces pénalités seront exigibles de plein droit sans formalités, ni mise en demeure préalable et seront d'office portées au débit du compte du Client. En cas de retard de paiement, une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement d'un montant de quarante euros (40,00 €) sera due, de plein droit et sans notification préalable, par le Client au Fournisseur. Le Fournisseur pourra également demander au Client une indemnisation complémentaire si les frais de recouvrement effectivement engagés dépassaient ce montant, sur présentation des justificatifs.

ARTICLE 6 – LIVRAISON

6.1. Modalités de livraison

Seule sera assurée la livraison en France Métropolitaine. La livraison s'effectue conformément à la commande soit par :

- Expédition standard avec DPD classique (livraison en 1 à 3 jours ouvrables)
- Transport Express avec TNT Express (livraison le jour suivant)

Informations complémentaires : la livraison partielle ou totale est possible (au choix standard ou Express). L'expédition est gratuite dès 100 EUR d'achat (pour une livraison totale en standard). Une fois que les Produits ont été transmis au partenaire logistique, le Client recevra un courrier électronique de confirmation d'expédition qui contient les informations sur le suivi de l'envoi. Enfin, le Client recevra la facture au format PDF par courrier électronique.

6.2. Délais

Le Fournisseur s'engage, conformément à la date limite de livraison indiquée sur le site pour chacun des Produits, à livrer les Produits dans un délai de 30 jours après réception de Commande.

6.3. Retard de livraison



Lorsque le Produit commandé n'est pas livré à la date ou à l'expiration du délai mentionné sur le bon de commande, le Client peut, après avoir enjoint sans succès le Fournisseur à exécuter son obligation de livraison dans un délai supplémentaire raisonnable, résoudre le contrat par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou par un écrit sur un autre support durable.

6.4. Risques

Les Produits sont livrables franco de port ou contre remboursement au lieu convenu ; dans tous les cas, ils voyagent aux risques et périls du destinataire auquel il appartient en cas d'avaries ou de manquant de faire toutes constatations nécessaires et de confirmer ses réserves par acte extrajudiciaire ou par lettre recommandée avec avis de réception auprès du transporteur dans les trois jours qui suivent la réception des marchandises.

ARTICLE 7- RECEPTION

Sans préjudice des dispositions à prendre vis-à-vis du transporteur, les réclamations sur les vices apparents ou sur la non-conformité du Produit livré au Produit commandé ou au bordereau d'expédition, doivent être formulées par écrit dans les huit jours de l'arrivée des produits par e-mail à l'adresse shop@wika.fr.

Il appartiendra au Client de fournir toute justification quant à la réalité des vices ou anomalies constatés. Il devra laisser au Fournisseur toute facilité pour procéder à la constatation de ces vices et pour y porter remède. Il s'abstiendra d'intervenir lui-même ou de faire intervenir un tiers à cette fin. Pour les produits vendus en conditionné, les poids et mesures au départ font foi des quantités livrées.

ARTICLE 8 - RETOURS

8.1. Modalités

Tout retour de Produit doit faire l'objet d'un accord formel entre le Fournisseur et le Client. Tout Produit retourné sans cet accord serait tenu à la disposition du Client et ne donnerait pas lieu à l'établissement d'un avoir. Les frais et les risques du retour sont toujours à la charge du Client. Les marchandises renvoyées sont accompagnées d'un bon de retour à fixer sur le colis et doivent être dans l'état où le fournisseur les a livrées.

8.2. Conséquences

Toute reprise acceptée par le Fournisseur entraînera l'établissement d'un avoir au profit du Client, après vérification qualitative et quantitative des Produits retournés ; les retours non conformes à la procédure ci-dessus seront sanctionnés par la perte pour le Client des acomptes qu'il aura versés.

ARTICLE 9 - ETHIQUE – ANTI-CORRUPTION

Le Fournisseur respecte toutes les lois applicables et les règlements touchant à l'éthique et l'anti-corruption. Le Client s'engage à respecter scrupuleusement les lois et règlements applicables dans ce domaine et à entreprendre toutes les actions nécessaires pour y parvenir.

Le Fournisseur respecte toutes les lois applicables et les règlements touchant à l'éthique et l'anti-corruption.

Le client s'engage à respecter scrupuleusement les lois et règlements applicables dans ce domaine et à entreprendre toutes les actions nécessaires pour y parvenir.

ARTICLE 10 – TRANSFERT DE PROPRIETE – TRANSFERT DES RISQUES

Le Fournisseur conserve la propriété pleine et entière des Produits vendus jusqu'au paiement complet de toutes les sommes qui lui sont dues par le Client, dans le cadre de la Commande, tous frais et taxes compris, et ce quelle que soit la date de livraison desdits Produits.

Quelle que soit la date du transfert de propriété des Produits, le transfert des risques de perte et de détérioration s'y rapportant, sera réalisé dès mise à disposition des Produits au transporteur.

ARTICLE 11 – RESERVE DE PROPRIETE

Le Fournisseur se réserve, jusqu'au complet paiement du prix par le Client, un droit de propriété sur les Produits vendus, lui permettant de reprendre possession desdits Produits. **De convention expresse, le Fournisseur pourra faire jouer les droits qu'il détient au titre de la présente clause de réserve de propriété, pour l'une quelconque de ses créances, sur la totalité de ses Produits en possession du Client concerné, ces derniers étant conventionnellement présumés être ceux impayés, et le Fournisseur pourra les reprendre ou les revendiquer en dédommagement de toutes ses factures impayées, sans préjudice de son droit de résolution des ventes en cours.**

ARTICLE 12 – DROIT DE RETRACTATION

Le Client étant un professionnel achetant dans le cadre et pour les besoins de sa profession, le droit de rétractation prévu par le Code de la consommation ne trouvera pas à s'appliquer entre les Parties, sous réserve des éventuelles exceptions prévues par l'article L. 221-3 dudit code.

ARTICLE 13 – RESPONSABILITE - GARANTIE

Les Produits sont garantis 12 mois, pièces et main d'œuvre, contre tous vices de fabrication, défaut de fonctionnement ou usure anormale. Les détériorations dues à toute utilisation anormale ou à tout stockage aux intempéries, sont exclues de la garantie du Fournisseur. La garantie du Fournisseur est limitée au remplacement ou à la réparation des pièces défectueuses et à des causes qui se seraient produites avant le transfert du risque.

Les Produits vendus par le Fournisseur sont conformes à la réglementation en vigueur en France et ont des performances compatibles avec un usage professionnel. Les Produits vendus par le Fournisseur bénéficient de plein droit et sans paiement complémentaire, conformément aux dispositions des articles 1641 et suivants du Code civil, de la garantie légale contre les vices cachés provenant d'un défaut de matière, de conception ou de fabrication affectant les produits livrés et les rendant impropres à l'usage



auquel le Client le destinait. Afin de faire valoir ses droits, le Client doit informer le Fournisseur, par écrit, de l'existence de vices cachés dans les délais légaux et retourner les Produits défectueux dans l'état dans lequel ils ont été reçus avec l'ensemble des éléments accessoires. Les frais d'envoi et les frais de retour engagés dans ce cadre sont remboursés au Client sur présentation des justificatifs afférents. PLUS GENERALEMENT, IL N'EXISTE AUCUNE GARANTIE S'ETENDANT AU-DELA DE LA GARANTIE ENONCEE AUX PRESENTES ET TOUTE GARANTIE IMPLICITE, Y COMPRIS LES GARANTIES IMPLICITES D'USAGE COMMERCIAL COURANT OU D'APTITUDE A DES FINS PARTICULIERES, QUI SONT EXPRESSEMENT EXCLUES. AUCUN REVENDEUR N'EST EN DROIT DE MODIFIER LES CONDITIONS ET LES CLAUSES DE RESPONSABILITE ENONCEES CI-DESSUS. La responsabilité du Fournisseur ne pourra être engagée en cas d'inexécution ou de mauvaise exécution due au fait du Client ou résultant d'un usage non conforme du Produit. **En tout état de cause, dans le cas où la responsabilité du Fournisseur serait retenue, la garantie due par ce dernier serait limitée au montant hors taxes payé par le Client pour l'achat du ou des Produit(s) concernés.**

ARTICLE 14 – PROPRIETE INTELLECTUELLE

Le Fournisseur, ses partenaires ou les fabricants des Produits détiennent et conservent seuls, l'ensemble des Droits de Propriété Intellectuelle afférents aux Produits, ainsi que les photographies et documentations techniques afférentes. En outre, le Fournisseur, ses partenaires ou les fabricants des Produits, restent propriétaires de tous les Droits de Propriété Intellectuelle sur leurs éventuelles marques ainsi que sur les photographies, présentations, études, dessins, modèles, prototypes, etc., réalisés en vue de la fourniture des Produits au Client. Le Client s'interdit donc, sans l'autorisation préalable et écrite des titulaires des Droits de Propriété Intellectuelle susvisés, toute représentation et/ou reproduction et/ou exploitation, directe ou indirecte, partielle ou totale, des marques desdits titulaires, ainsi que des photographies, présentations, études, dessins, modèles, prototypes, etc., étant précisé que ces dernières seraient susceptibles de constituer une contrefaçon au sens des articles L. 335-2 et suivants du Code de la propriété intellectuelle et/ou une atteinte aux droits du Fournisseur, de ses partenaires, des fabricants des Produits et/ou de tiers, susceptible d'ouvrir notamment droit à indemnisation pour ces derniers.

ARTICLE 15 – FORCE MAJEURE

Les Parties ne pourront être tenues pour responsables si la non-exécution ou le retard dans l'exécution de l'une quelconque de leurs obligations découle d'un cas de force majeure au sens de l'article 1218 du Code civil. Sont, notamment, assimilés à des cas de force majeure ou fortuits déchargeant le Fournisseur de son obligation de livrer dans les délais initialement prévus :

les grèves de la totalité ou d'une partie du personnel du Fournisseur ou de ses transporteurs habituels, l'incendie, l'inondation, la guerre, les arrêts de production dus à des pannes fortuites, l'impossibilité d'être approvisionné en matières premières, les épidémies, les barrières de dégel, les barrages routiers, les grèves ou ruptures d'approvisionnement EDF-GDF, ou ruptures d'approvisionnement pour une cause non imputable au Fournisseur. La Partie constatant un événement de force majeure, devra sans délai informer l'autre Partie de son impossibilité à exécuter son obligation et en justifier auprès de celle-ci. Cette information devra être effectuée par la Partie concernée dans un délai raisonnable à compter de la date de survenance du ou des événement(s) de force majeure et ce, par tout moyen écrit, notamment par courrier, télécopie, ou courrier électronique. En pareil cas, l'exécution de l'obligation sera suspendue pendant toute la durée de la force majeure si elle est temporaire. Par conséquent, dès la disparition de la cause de la suspension de leurs obligations réciproques, les Parties feront tous leurs efforts pour reprendre le plus rapidement possible l'exécution normale de leurs obligations contractuelles. La suspension des obligations ne pourra en aucun cas être une cause de responsabilité pour non-exécution de l'obligation en cause, ni induire le versement de dommages et intérêts ou pénalités de retard. Si l'évènement venait à durer plus de trente (30) jours ouvrables à compter de la date de survenance de celui-ci, le contrat de vente conclu entre les Parties pourra être résolu par la Partie la plus diligente, sans qu'aucune des Parties ne puisse prétendre à l'octroi de dommages et intérêts. Cette résolution prendra effet à la date de première présentation de la lettre recommandée avec accusé de réception dénonçant ledit contrat.

ARTICLE 16 – RESOLUTION DU CONTRAT

16.1. Résolution pour imprévision

Il est expressément convenu que l'article 1195 du code civil relatif à la résolution pour imprévision est inapplicable à la présente Commande.

16.2. Résolution pour inexécution d'une obligation suffisamment grave

La Partie victime de la défaillance pourra, en cas d'inexécution suffisamment grave de l'une quelconque des obligations incombant à l'autre Partie, notifier par lettre recommandée avec demande d'avis de réception à la Partie défaillante, la résolution fautive des présentes, 30 jours après l'envoi d'une mise en demeure de s'exécuter restée infructueuse, et ce en application des dispositions de l'article 1224 du Code civil.

16.3. Dispositions communes

Pour l'application du présent article, il est toutefois expressément convenu entre les Parties que le débiteur d'une obligation de payer aux termes des présentes, sera valablement mis en demeure par la seule exigibilité de l'obligation, conformément aux dispositions de l'article 1344 du Code civil.



Toute résolution du contrat de vente imputable à la défaillance d'une Partie pourra donner lieu au versement de dommages-intérêts au profit de la Partie non défaillante après démonstration par cette dernière des dommages réels encourus et des frais occasionnés du fait de la résolution du contrat. Le droit à réparation sera limité aux seuls dommages directs et certains à l'exclusion de tout dommage indirect ou éventuel.

ARTICLE 17 – DROIT APPLICABLE, LANGUE ET LITIGES

17.1. Droit applicable – Langue du contrat

Les présentes Conditions Générales de Vente et les opérations qui en découlent sont régies et soumises au droit français, à l'exclusion de tout autre. Elles sont rédigées en langue française. Dans le cas où elles seraient traduites en une ou plusieurs langues étrangères, seul le texte français ferait foi en cas de litige.

17.2. Attribution de juridiction

TOUT DIFFEREND RELATIF A L'APPLICATION, A LA VALIDITE, A L'INTERPRETATION, A L'EXECUTION DES PRESENTES CONDITIONS GENERALES DE VENTE ET/OU RELATIF AUX CONTRATS DE VENTE CONCLUS ENTRE LES PARTIES ET/OU AU PAIEMENT DU PRIX AFFERENT, SERA APRES ECHEC DE TOUTE TENTATIVE DE RECHERCHE D'UNE SOLUTION AMIABLE, SOUMIS A LA COMPETENCE EXCLUSIVE DES JURIDICTIONS DU RESSORT DE LA COUR D'APPEL DE PONTOISE, ET CE MEME EN CAS DE DEMANDE INCIDENTE, D'APPEL EN GARANTIE OU DE PLURALITE DE DEFENDEURS.

ARTICLE 18 – ACCEPTATION DU CLIENT

Les présentes Conditions Générales de Vente ainsi que les tarifs et barèmes sont expressément agréés et acceptés, sans restrictions ni réserves, par le Client, qui déclare et reconnaît en avoir une parfaite connaissance, et renonce, de ce fait, à se prévaloir de tout document contradictoire et, notamment, ses propres conditions générales d'achat. Le Client reconnaît également avoir la capacité requise pour contracter et acquérir les Produit(s).